

80
ANS
CAPEB
1946 - 2026

L'ACTUALITÉ



LA CAPEB LANCE OFFICIELLEMENT L'ANNÉE DE SES 80 ANS !

Lors d'une visioconférence avec le Réseau ce 18 février, le Président confédéral a présenté les grandes lignes des événements qui marqueront le 80^e anniversaire de la CAPEB et la manière dont le Réseau sera associé à cette soirée et à sa préparation.

Vous le savez tous maintenant, la CAPEB fêtera ses 80 ans le 29 septembre 2026 dans le cadre du salon Batimat. Nous souhaitons partager ce moment avec le plus grand nombre de nos adhérents et représentants dans les territoires. Pour ce faire, nous avons établi une étroite collaboration avec les organisateurs de Batimat qui mettront gratuitement à notre disposition des places de train et de bus (dans un rayon de 300 km autour de Paris). Les CAPEB départementales désireuses de bénéficier de cette opération ont été invitées à le faire savoir au plus vite afin que cette opération puisse être mise sur pied rapidement.

Avec les organisateurs de Batimat, nous avons également décidé de dédier entièrement la journée du 29 septembre aux artisans du bâtiment qui seront accueillis dès leur arrivée sur site et se verront proposer une conférence avec le Président de la CAPEB puis un parcours de visite jusqu'au stand de la CAPEB, situé dans le hall 1.

Le clou de cette journée sera bien évidemment la soirée anniversaire de la CAPEB. Elle commencera à partir de 17h et pourra accueillir près de 3000 personnes.

Ces festivités prendront la forme d'une plénière intégrant des personnalités officielles, des acteurs du secteur et bien entendu des artisans témoins. Elle se prolongera par une soirée festive jusqu'au milieu de la nuit. Le Réseau a d'ores et déjà été sollicité pour proposer des adhérents susceptibles d'apporter leur vision de l'artisanat du bâtiment, de la CAPEB, de leurs valeurs partagées au sein d'un documentaire qui constituera le fil rouge de la plénière. Ces témoins seront des ambassadeurs de nos 80 ans et même au-delà de cet événement.

C'est aussi au cours de cette soirée que la CAPEB dévoilera sa nouvelle identité visuelle, le logo qui nous caractérise aujourd'hui ayant été lancé lors du 50^e anniversaire de la CAPEB, il y a maintenant 30 ans.

Le travail de refonte du logo se fera avec les représentants désignés par le Réseau selon un process très démocratique. L'agence Oko qui nous accompagne dans ce projet organise 3 ateliers de réflexion dès la fin de ce mois de février avec ces représentants. Elle en tirera de premières pistes créatives qui seront examinées ensuite par le Conseil d'Administration confédéral avant d'être

à nouveau débattues au sein des ateliers initiaux. Les projets qui émergeront seront soumis au Conseil d'Administration de juillet puis présentés en visio à l'ensemble du Réseau afin qu'ensuite celui-ci puisse se prononcer et voter en faveur de la piste qui aura sa préférence. Le résultat du vote sera dévoilé lors de la soirée anniversaire.

Au-delà de cette soirée du 29 septembre 2026, nous souhaitons que les 80 ans de la CAPEB soient l'occasion de valoriser la CAPEB et l'artisanat du bâtiment tout au long de l'année, et notamment lors des anniversaires des CAPEB départementales qui le désireront. Dans cette perspective, un kit de communication a été préparé. Il permettra au Réseau de s'approprier une déclinaison du visuel des 80 ans pour valoriser ses propres événements.

Un calendrier éditorial de diffusion sur nos réseaux sociaux a également été établi afin que tous nos adhérents et, plus largement, tous les artisans du bâtiment, sachent que la CAPEB œuvre depuis 80 ans pour défendre leurs intérêts partout où il est nécessaire de le faire.

ÉCONOMIE

→ REP : LE MINISTRE ENTEND LA VOIX DES ARTISANS

Le ministre de l'Écologie Mathieu Lefevre a rendu ses premiers arbitrages après des mois de concertation en vue de refondre le dispositif de la REP. Au terme d'un combat de haute lutte, nous avons obtenu des avancées très concrètes. Un aboutissement qui est clairement le résultat de la mobilisation du 17 décembre de la CAPEB et des artisans dans toute la France et de l'action incessante de la CAPEB nationale tant auprès du ministère que des principaux acteurs de la REP. S'agissant du maillage territorial, le combat que nous avons mené avec détermination a porté ses fruits. En actant la définition d'un maillage territorial opérationnel et efficace des points de collecte, le ministre donne la priorité à l'efficacité du service rendu aux entreprises artisanales. Dans la définition de ce maillage opérationnel et efficace, la CAPEB s'assurera que la reprise de tous les matériaux se fasse sur un même point de collecte pour garantir la simplicité d'usage et que des solutions de reprise soient identifiées pour être le plus proches des besoins des entreprises. Nous avons donc obtenu satisfaction sur le principe d'une élaboration du maillage à l'échelle locale, en concertation avec l'État, les collectivités et les organisations professionnelles, et non décidée exclusivement au gré des conventionnements des éco-organismes. Les CAPEB départementales seront pleinement mobilisées pour veiller à ce qu'aucune zone ne reste sans solution.

La reprise des déchets est une question plus difficile. Notre priorité était d'aboutir à un dispositif financièrement juste, simple et accessible pour les entreprises artisanales. La

distinction entre matériaux « matures » et « non matures » a pour effet de complexifier le dépôt des déchets et potentiellement la motivation des entreprises à les trier. Nous saluons à cet égard l'écoute du Ministre qui a décidé de mettre en place un dispositif transitoire de reprise sans frais des déchets, le temps que la nouvelle formule de la REP soit déployée et fasse ses preuves sur le terrain. Evidemment, nous serons particulièrement vigilants quant à la concrétisation de cet engagement pris par le Ministre tant les lobbies contraires font pression. On rappellera ici que la CAPEB est la seule de tous les acteurs concernés, y compris la FFB, à défendre l'idée d'une reprise sans frais des petits volumes !

Il n'en demeure pas moins qu'au terme de cette période transitoire, les entreprises devront payer pour faire reprendre leurs déchets et nous n'aurons de cesse que de dénoncer ce fait totalement incohérent avec l'esprit même de la loi AGECE, qui visait à apporter des solutions concrètes et simplifiées aux entreprises. C'est aussi la raison pour laquelle nous appelons à la création d'un Observatoire des prix de la REP PMCB, pour suivre très précisément les potentielles évolutions des prix de la collecte des déchets facturés aux TPE par les collecteurs de déchets, dont les déchèteries professionnelles, afin de prévenir toutes dérives qui viendraient fragiliser l'activité de nos entreprises.

Une satisfaction cependant : comme nous le demandons depuis le début de la REP, le délai de prévenance des modifications apportées aux barèmes d'écocontributions sera allongé pour

atteindre 9 mois, un délai qui permettra davantage aux entreprises d'anticiper les potentielles évolutions des montants des écocontributions dans leurs devis.

Enfin, et ce n'est pas la moindre de nos satisfactions, le ministre a tranché en faveur d'une gouvernance plus équilibrée de la REP PMCB. Nous avons fermement milité pour que les éco-organismes ne puissent plus être seuls décisionnaires sur des choix qui impactent directement les entreprises. A l'initiative du Ministre, le Sénat a adopté des dispositions renforçant les pouvoirs de sanctions à l'encontre des éco-organismes qui ne respecteraient pas leur cahier des charges. C'est un premier pas que nous saluons mais qui doit être encore complétée par d'autres mesures permettant de transformer profondément cette gouvernance afin qu'elle soit réellement partagée et associée pleinement l'ensemble des acteurs concernés.

À ce stade, les arbitrages rendus vont dans le sens des propositions que nous avons portées très fortement pour faire entendre la voix des artisans, sur des points essentiels tels que le maillage territorial, la concertation locale et la prévisibilité économique. Mais nous resterons très vigilants sur leur mise en œuvre concrète. « La CAPEB continuera à être la seule organisation à défendre avec constance la simplification de la vie des petites entreprises du bâtiment sur le terrain et l'équité du système. » a déclaré Jean-Christophe Repon, à l'issue de son entretien avec le Ministre.

[Lire ici notre communiqué de presse.](#)

→ LA NOUVELLE PPE MISE TOUT SUR L'ÉLECTRIQUE

La PPE 3 est la troisième feuille de route énergétique de la France pour la période 2025-2035. Elle a été présentée par le gouvernement la semaine dernière, avec beaucoup de retard, pour définir les grandes orientations de la politique énergétique du pays. La 3^e édition de la programmation pluriannuelle de l'énergie poursuit deux objectifs principaux : la transition énergétique et la souveraineté. Il s'agit donc de réduire la part des énergies fossiles dans la consommation finale pour atteindre une majorité d'énergie décarbonée (60 % d'ici 2030 et même 70 % en 2035). Pour ce faire, le Gouvernement entend promouvoir massivement l'électrification des usages (mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.) et poursuivre le développement des énergies renouvelables. Pour aller vers la souveraineté énergétique, le Gouvernement souhaite réduire la dépendance française aux importations de pétrole et de gaz (coût actuel estimé à ~60 milliards €/an) et renforcer la production locale d'électricité décarbonée grâce à la relance du nucléaire et à un mix énergétique plus équilibré. Ce mix énergétique est une combinaison du nucléaire et du renouvelable. C'est ainsi que le

Gouvernement prévoit la construction de six nouveaux réacteurs EPR 2, de prolonger les centrales existantes au-delà de 40 ans, en tenant compte bien sûr des avis de sûreté. Donc le nucléaire va rester un pilier de la production de base faible en carbone. Quant aux énergies renouvelables, le Gouvernement fixe des objectifs de montée en puissance progressive pour l'hydroélectricité, l'éolien maritime et terrestre (avec une remotorisation du parc existant) et le photovoltaïque notamment. Cette PPE 3 introduit pour la première fois une clause de revoyure en 2027,

permettant d'ajuster la trajectoire si les conditions économiques, techniques ou de consommation évoluent. Les entreprises artisanales du bâtiment ont un rôle essentiel à jouer dans le déploiement de cette PPE. Elles sont indispensables pour réaliser concrètement la rénovation énergétique des logements et en assurer la performance thermique. Mais une fois encore, même si les petites entreprises sont centrales pour la réussite de ces objectifs, elles ne sont toujours pas reconnues comme des acteurs stratégiques du modèle économique incarné par cette PPE.

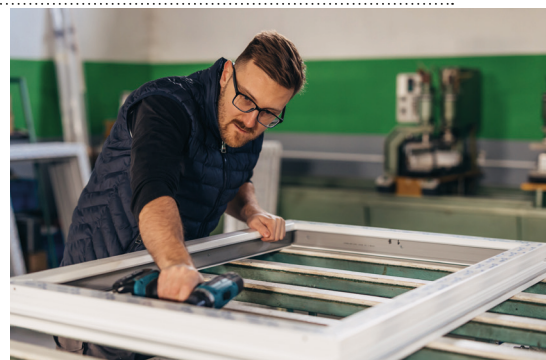


METIERS

→ BRUNO HATTON RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MÉTALLERIE ET DU VITRAGE

Ce vendredi 13 février, Bruno Hatton a réuni les conseillers professionnels des métiers de la métallerie et du vitrage. Après un tour de table des conseillers professionnels sur l'activité des entreprises locales et les points remontés dans les départements sur la profession, ils ont procédé à l'actualisation des informations mises à disposition du Réseau au travers de l'intranet ARTUR. Ils ont ensuite évoqué les questions de santé sécurité avec l'IRIS-ST et se sont plus particulièrement attachés à la publication de la fiche sur les accidents du travail et les maladies professionnelles en ce qui concerne leur profession ainsi qu'aux différentes thématiques retenues pour l'année 2026 pour la production de nouveaux mémos et de nouvelles vidéos. C'est ensuite la préparation des Rencontres des Métiers

du Bâtiment à Marseille qui a retenu leur attention. Ils se sont penchés sur l'organisation de ces Rencontres, sur la construction de l'exposition avec les différents partenaires ainsi que sur le contenu des ateliers Métiers qu'ils proposeront aux métalliers et vitriers. Bruno Hatton et les conseillers ont ensuite pris connaissance des travaux réalisés au sein de l'association de la maison de la construction métallique, faisant un tour d'horizon des actions menées en 2024 et en 2025. Ils ont ensuite abordé les questions techniques et notamment le projet de création d'un NF DTU 36.4 « Conception et mise en œuvre des garde-corps ». Ils ont également évoqué la création d'un fascicule de documents AFNOR pour faciliter l'appropriation de la nouvelle norme sur les garde-corps. Ils ont ensuite



évoqué les travaux du groupe de travail du CTICM sur l'élaboration de recommandations pour la conception et le calcul des ombrières. Ils se sont également attachés à examiner les propositions du groupe de travail ACIM sur l'élaboration de règles professionnelles « Constructions modulaires à ossature acier » puis ont conclu leurs travaux par un point d'étape sur la révision du NF DTU 39 relatif aux travaux de vitrerie miroiterie.

→ ÉRIC LE DÉVÉHAT RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA PIERRE



Le président et les conseillers professionnels des métiers de la Pierre se sont réunis vendredi 13 février. Après un tour de table traditionnel des conseillers, ils ont actualisé les informations qu'ils rendent disponibles au Réseau sur l'intranet ARTUR. Ils ont ensuite préparé les Rencontres des Métiers du Bâtiment de Marseille, s'attachant à identifier les sujets qu'ils pourront proposer aux délégués tailleurs de Pierre et marbriers. Éric Le Dévéhat a ensuite fait un point d'avancement sur la redynamisation de la filière Pierre qui, malgré des contacts intéressants lors du salon Rocalia, peine à se concrétiser. Un autre point a été fait sur les questions de formation intéressantes concernant les Métiers de la Pierre. Une

occasion aussi d'évoquer les prises de contact récentes avec Campus Versailles qui s'emploie à promouvoir les métiers d'art et du patrimoine et dispense des formations en ce sens. Ce campus est notamment à l'origine d'un DU préparé au sein de l'université de Cergy Paris et dédié au patrimoine bâti. Le président et les conseillers professionnels ont ensuite passé en revue les travaux en cours au sein du CTMNC et notamment le guide de construction en Pierre massive et une thèse sur la Pierre précontrainte ainsi qu'un travail en cours sur les règles et obligations qui s'imposent au marbrier. Le Centre technique travaille aussi sur les poussières ; une thèse est préparée à ce sujet et plusieurs guides sont envisagés.

→ SYLVAIN FORNÈS ET LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DE LA DÉCORATION FONT LE POINT

Le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Peinture et de la Décoration se sont réunis le 10 février. Ils ont accueilli Ludovic Grupont, responsable de la section Peinture & Décoration de la CAPEB Loire-Atlantique. Ils ont aussi évoqué le concours de l'œuvre artisanale 2026, rappelant qu'à la suite de l'organisation d'un concours photo portant sur l'œuvre artisanale dans les Métiers du Bois les années passées, il a été décidé d'organiser ce concours pour tous les métiers. Un point sur les travaux de révision des certifications a été fait. S'agissant du Bac pro « Aménagement finition du bâtiment », la demande d'une révision à 3 options (peinture, carrelage, plâtrerie) a été acceptée. Une première réunion est donc prévue fin mars. Une présentation de la plateforme Repères apprentissage du CCCA-BTP a ensuite été

faite. On y trouve notamment les baromètres apprentis et entreprises. Une occasion pour Sylvain Fornès et les conseillers de prendre connaissance des dernières données emploi/formation, de la cartographie des formations et de l'évolution des effectifs en formation. Ils ont ensuite travaillé aux Rencontres des Métiers du Bâtiment, réfléchissant notamment à l'organisation d'une visite dans le quartier du Panier marseillais, connu pour son Street Art, et précisant les thématiques qui seront proposées aux délégués peintres décorateurs. Un état des lieux des travaux menés avec l'IRIS-ST a suivi avec la parution prochaine d'une fiche sur le choix des gants pour les peintres et des fiches sur les accidents du travail et maladies professionnelles dans les entreprises de moins de 10 salariés. Un retour a également été fait sur les études santé/sécurité, notamment



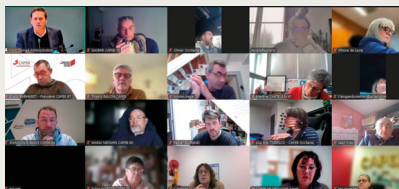
sur l'approvisionnement pour les métiers du second œuvre. Enfin, l'équipe des Métiers de la Peinture et de la Décoration a dressé un bilan de l'opération « Peintres du Cœur » menée pour la première fois en 2025, et dessiné des perspectives pour cette année, puis a conclu ses travaux par un point sur les partenariats.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

RÉSEAU

Mercredi matin, le Président confédéral a pu échanger avec le Réseau en visio au sujet des 80 ans de la CAPEB et des projets en préparation pour les célébrer. Il a pu notamment revenir sur l'association du Réseau à la refonte du logo de la CAPEB et aux témoignages qui jalonnent le film documentaire que nous produirons lors de la soirée anniversaire.



Le Président confédéral est ensuite intervenu devant les délégués CAPEB/OPPBTP qui étaient réunis à la CAPEB nationale le même jour.

PRESSE

Le Président a accordé une interview à Batiactu pour rappeler les lignes rouges de la CAPEB concernant la REP. Le ministre Matthieu Lefèvre doit, en effet, rendre ses arbitrages de manière imminente après plusieurs mois de discussions entre les acteurs concernés par la filière REP PMCB. La

CAPEB a participé très activement en vue de refonder la REP avec un dispositif opérationnel et adapté aux besoins des petites entreprises du bâtiment. Jean-Christophe Repon a rappelé les trois priorités non négociables de la CAPEB : une réforme profonde de la gouvernance de la REP pour ne plus laisser les éco-organismes seuls décisionnaires, un maillage territorial des points de collecte adapté à la réalité des chantiers et opérationnel pour tous les artisans, et une reprise sans frais des petits volumes de déchets dans les déchèteries publiques avec un dispositif le plus simple possible pour les entreprises artisanales. Le Président a déclaré que si ces priorités n'étaient pas garanties dans les arbitrages ministériels à venir, la CAPEB en tirera toutes les conséquences et pourrait appeler à la suppression du dispositif.

MINISTRE DU TRAVAIL

Jean-Christophe Repon a été reçu jeudi soir par Jean-Christophe Repon a été reçu jeudi soir par Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités et des Familles. Il



a pu faire un tour d'horizon des enjeux des entreprises artisanales du bâtiment et notamment évoquer la situation dégradée en termes d'emplois et d'activité, la nécessité de concentrer les financements dédiés à l'apprentissage sur les TPE, qui en ont le plus besoin, et celle d'accompagner davantage les microentreprises.

CONFÉRENCE SOCIALE

Les ateliers thématiques de la conférence sociale se poursuivaient ce vendredi dans le cadre du cycle mensuel qui a été instauré pour mener à bien ces travaux. Cette réunion devait poursuivre les discussions engagées sur la prévention et la qualité de vie au travail, la gestion des parcours professionnels et l'emploi des jeunes et des seniors ainsi que sur les enjeux liés à l'avenir du système de retraite.

U2P

Le Président de la CAPEB participait mercredi et jeudi au séminaire organisé par l'U2P pour définir la ligne politique de l'U2P dans la perspective des grandes échéances électorales à venir.

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

Le Président de la CAPEB a également rencontré Matthieu Lefèvre au sujet de la REP, en amont des arbitrages que le ministre de l'Écologie a rendu aussitôt.

RÉSEAU

LES DÉLÉGUÉS DE L'OPPBTP SE SONT RÉUNIS CETTE SEMAINE

Comme chaque année, la CAPEB a réuni ses délégués OPPBTP pour dresser un état des lieux de leurs activités. Naturellement, cette rencontre était placée sous l'égide du nouveau Président de l'OPPBTP, Yann Danion, et se tenait dans le contexte du nouveau plan stratégique H2030 de l'OPPBTP qui intègre un axe TPE, un combat de la CAPEB depuis des années et qui trouve enfin son aboutissement.



Le Directeur général de l'OPPBTP, Paul Duphil, est venu le présenter puis un atelier avec un représentant de l'OPPBTP a été proposé aux participants sur la mise en place concrète de ce plan stratégique. De son côté, Yann Danion a insisté sur le nécessaire accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment dans la digitalisation des outils de

l'OPPBTP. Il est revenu sur l'intérêt de développer une culture positive de la prévention, de solutions performantes et d'outils innovants adaptés à la taille et aux spécificités des petites entreprises. Il a aussi évoqué les études métiers en cours et indiqué que de nouvelles études métiers prioritaires suivront. Enfin, il a abordé deux questions majeures : la prévention de l'usure professionnelle et l'amélioration de la prévention des accidents du travail graves et mortels. Un mode opératoire sur la gestion de ces accidents a été présenté, de même que les règles de financement des actions de prévention. Et pour favoriser une culture de la prévention dans les TPE, un projet de convention avec la CNAM est en cours d'élaboration. Enfin, les actions en cours et en projet de l'IRIS-ST ont été présentées aux délégués.

LE NORD PROMeut HANDIBAT

Le 7 février, la CAPEB du Nord a signé deux conventions de sponsoring avec le Cercle des Nageurs Halluinois et les Tiger's Douai Handibasket. Deux engagements locaux qui illustrent la volonté de la CAPEB du Nord de soutenir des initiatives sportives ouvertes aux personnes en situation de handicap, tout en mettant en lumière le savoir faire des entreprises labellisées Handibat et Silverbat. Le

Cercle des Nageurs Halluinois développe depuis un an une section de natation adaptée destinée aux enfants présentant différents handicaps. Encouragé par le succès de la première saison, le club a élargi son accueil et travaille, lorsque cela est possible, à une intégration progressive de certains jeunes dans des groupes classiques. La convention signée avec la CAPEB du Nord permettra d'accompagner cette montée en puissance et de soutenir durablement l'initiative. Du côté de Douai, la CAPEB du Nord renforce également sa collaboration avec les Tiger's Handibasket. La convention vise à accroître la visibilité des labels Handibat et Silverbat lors des événements du club et à poursuivre les actions de sensibilisation autour de l'accessibilité. À travers ces deux partenariats, la CAPEB du Nord rappelle le rôle des entreprises du bâtiment formées et labellisées, capables d'accompagner les familles dans leurs projets d'adaptation du logement.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

